

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 22 (1994)
Heft: 85

Rubrik: Pages jurassiennes
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ERRATUM ! Dans le numéro du mois de octobre, novembre, décembre 1993, une erreur s'est produite dans le BV. Alors les personnes n'ayant pas encore réglé leur abonnement pour 1994, sont priées d'utiliser ce présent BV. Merci de votre compréhension.

La Rédaction

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta

Einzahlung für / Versement pour / Versamento per

**L'AMI DU PATOIS
J. Brodard
1634 LA ROCHE / FR**

Konto
Compte
Conto

Fr. C.

Einbezahlt von / Versé par / Versato da

.....

.....

.....



Die Annahmestelle
L'office de dépôt
L'ufficio d'accettazione

+ Einzahlung Giro +

Einzahlung für / Versement pour / Versamento per

**L'AMI DU PATOIS
J. Brodard
1634 LA ROCHE / FR**

Konto **17-1016-8**
Compte
Conto

Fr. C.

+ Versement Virement +

Mitteilungen / Communications / Comunicazioni

Abonnement 1994

Giro aus Konto
Virement du compte
Girata dal conto.....

Einbezahlt von / Versé par / Versato da

.....

.....

.....

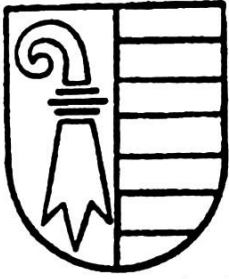
.....

+ Versamento Girata +



170010168>

170010168>



Pages jurassiennes

5^e FETE CANTONALE JURASSIENNE DU PATOIS A
BONCOURT, les 20 et 21 août 1994

REGLEMENT DU CONCOURS LITTERAIRE DE LA CINQUIEME FETE CANTONALE JURASSIENNE DU PATOIS

1. Le comité de la Fédération des Patoisants du Canton du Jura (FPCJ) et le comité d'organisation de la 5^e Fête cantonale jurassienne du patois organisent un concours littéraire ouvert à tous les patoisants du Jura et de la Trouée de Belfort.

2. But

Ce concours a pour but :

- A) De susciter la création d'oeuvres en patois jurassien.
- B) De faire connaître ces oeuvres
- C) D'obtenir des enregistrements qui illustrent la bonne diction du patois
- D) D'enrichir les archives
 - de la Fédération des Patoisants du Canton du Jura
 - de l'Office du patrimoine historique
 - de la Bibliothèque cantonale

3. Genres

Tous les genres sont admis au concours, soit

- a) prose : nouvelles; récits; anecdotes; dialogues; reportages; etc.
- b) poésie : poèmes; paroles de chansons, etc.
- c) théâtre : drames; comédies; saynètes; sketches, etc.
- d) document : enregistrements; proverbes; dictons; etc.
- e) adaptations : traductions (après autorisation de l'auteur)
- f) catégorie moins de 16 ans "première participation" : prix spécial jeunesse.

Tous les travaux doivent être inédits, c'est-à-dire ni imprimés, ni diffusés par la radio, la télévision ou le disque. Ils ne doivent pas avoir été récompensés lors d'un précédent concours.

Sont admises toutefois les productions inédites qui seront présentées lors de la 5e Fête cantonale jurassienne du patois.

4. Présentation des travaux

Les travaux seront anonymes et présentés en cinq exemplaires. Les travaux écrits seront présentés sur format A4. Les textes ne seront écrits que sur le recto; aucune contribution ne figurera au verso des pages.

Ils seront envoyés, sous le couvert de l'anonymat, avec la mention "Concours des Patoisants" à Jean Laville, Lauchières 124 J

2905 Courtedoux

jusqu'au 30 avril 1994 impérativement, la date du timbre postal faisant foi.

Le nom et l'adresse du concurrent figureront sur une lettre annexée exclusivement. Sur cette enveloppe, on inscrira la devise, mais en aucun cas le pseudonyme habituel du concurrent, ainsi que l'indication du genre a,b,c,d,e ou f.

5. Jury

Le comité jurassien nomme un jury de trois membres et en désigne le président. Ce jury est compétent pour fixer les critères d'appréciation des travaux. Il peut classer les travaux selon le genre.

Président : Célestin Monnot, Fregiécourt, tél. 066/ 72 21 52

Membres : Nobert Brahier, Lajoux

Joseph Steulet, Courrendlin

6. Prix

a) Les prix seront fixés en fonction des travaux reçus, d'entente entre le comité de la FPCJ et le comité d'organisation de la 5e Fête cantonale jurassienne du patois.

b) Aucun participant ne sera récompensé par plus d'un prix. Les concurrents qui présentent plusieurs travaux seront classés dans chacun des genres respectifs, mais ne recevront que le prix récompensant le meilleur travail.

c) Seuls les travaux dignes d'intérêts seront récompensés.

7. Proclamation des résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu à Boncourt le jour de la Fête, soit le dimanche 21 août 1994 dans le courant de l'après-midi.

Les concurrents ayant obtenu un prix seront avisés.

8. Utilisation des travaux

Tous les travaux présentés à ce concours demeurent à disposition

du comité de la Fédération des Patoisants du Canton du Jura, qui peut les publier ou les diffuser. Les concurrents restent en possession de leurs droits d'auteurs.

9. Dispositions finales

Les décisions prises par le comité de la Fédération des Patoisants du Canton du Jura et le comité d'organisation de la 5e Fête cantonale jurassienne du patois, en ce qui concerne l'organisation du concours et les décisions du jury relatives au classement et à l'attribution des prix, sont sans appel. Le participant au concours accepte cette condition.

Fontenais, décembre 1993

5e Fête cantonale jurassienne du patois

Comité d'organisation :

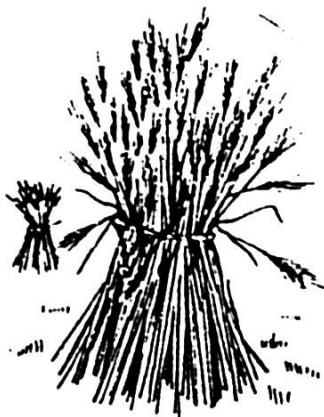
le président : *Jean Laville*

La secrétaire : *Christiane Lapaire*



LES ECOSSOUS

E y é des sevenis qu'en ne rébie djemais. Magrè qu'en était des afaints, è y tot piein de tchôses qu'en on vétiu que sont demoéraires graivaies dains nos têtes. C'était dains ci temps-li que tot se faisait encoé d'aivô les brais, lai foinéjon, lai mouechon, lai voyenéjon èt peus encoé biin d'âtres bésaignes. Atçhe que nôs n'ainmîns pe faire, ç'ât écoure, c'était de lai peute ôvraidge, in poue de métie.



En herbâ, tiaind tot était r'mijie, les lédiu-mes, le bôs, è faillait musaie en lai grâinne qu'était ch'les tchéfâs. En était oblidge de demaiaie és véjîns de vni beiyie in còp de main. Tiaind ces dgens étînt li, è s piaciint tot le long de lai graindge. Ch'les tchéfâs, el en faillait doux po r'ôtaie les rouettes èt peus tchaimpaie les dgierbes ch'lai tapouere. C'tu que botait dedains n'était pe en lai nace, è maindgeait di

poussat è r'bousse-meuté. E daivait étaitchie son pannou de baigatte chu le nèz poch'qu'aiprés quéques minutes el était dje tot noi. E

faillait scoure l'étrain que paitchait de lai tapouère po què n'y demoreuche pus de "grain" dedains. C'ât li qu'è y aivait tot in èra d'ôvries, des hannes, des fannes, bîn s'vent des afaints.

Aiprés enne boinne heure, en râtaie enne petéte boussée. Les hannes boiyint lai gotte, les fannes, les afaints aivint di "thé", des côps en y botaie in tçhissat de dichillaie. Tot çoci se péssaît defeus, chu le bairé è câse di poussat qu'était épâs dains lai graindge.

Po le dénèe, lai fanne aipparayiait enne sope és djânes "pois", bîn épâsse d'aivô des oches dedains. En aippelait çoli enne sope d'écôs-sous. Aiprés è y aivait des fies-tchôs d'aivô totes souetches de tchies feumaie, meinme des côps di breusi èt peus de lai mèche. En était pe ravoétaint d'aivô le viin, le cafelat èt peus lai gniôle. Bîntôt, è faillait rembruere djunque és heures d'aifforaie. En prenait tot de mienme le temps de faire enne boinne nône és quaitre. E y aivait di pain frât, de l'aindoéye, di ptét laid bîn sats, èt peus, bîn chur, in bon còp de roudge.

Dînche tos les herbâs è faillait écoure le biai, l'ouerdge, l'aivoinne, l'épiâtre, le soile, enfin, tot ço qu'en aivait engraindgie. C'était de lai malaijere ôvraidge qu'en ne coégnât pus de nos djoés, taint meu.

LES BATTEURS EN GRANGE

Il y a des souvenirs qu'on oublie jamais. Malgré qu'on était enfant, il y a pleir de choses qu'on a vécu et qui sont restées gravées dans nos têtes. C'était à l'époque où presque tout se faisait encore à bras, la fenaison, la moisson, la récolte du regain et encore bien d'autres travaux. Quelque chose qu'on n'aimait pas faire, c'était battre en grange, c'était une vilaine besogne, un sale métier.

En automne, lorsque tout était remisé, légumes, bois, il fallait songer à la graine qui était sur les gerbiers. On était obligé de demander aux voisins de venir donner un coup de main. Lorsque ces gens étaient là, ils se plaçaient tout le long de la grange. Sur le gerbier, il en fallait deux pour enlever les liens et jeter les gerbes sur le battoir. Celui qui mettait dans la machine n'était pas à la noce, il mangeait de la poussière à satiété. Il devait attacher son mouchoir sur le nez parce qu'après quelques minutes, il était déjà tout noir. Il fallait secouer la paille qui sortait du battoir afin qu'il n'y reste pas de grain dedans. C'est là qu'il fallait tout une troupe d'ouvriers, des hommes, des femmes, bien souvent des enfants.

Au bout d'une heure, on arrêtait un petit moment. Les hommes buvaient la goutte, les femmes et les enfants avaient du thé, quelques fois, on y mettait une giclée de distillée. Tout ceci se passait

dehors, sur le pont de grange à cause de la poussière qui était épaisse dans la grange.

Pour le dîner, la femme préparait une soupe aux pois jaunes, bien épaisse avec des os dedans. On appelait ça une soupe de batteurs. Après, il y avait de la choucroute avec des viandes fumées, certaines fois même du boeuf fumé et de la bajoue. On était pas regardant avec le vin, le café et l'eau-de-vie. Bientôt, il fallait repartir au travail jusqu'à l'heure de fourrager. On prenait tout de même le temps de faire un bon goûter à quatre heures. Il y avait du pain frais, de la saucisse et du petit lard bien sec, et bien sûr un bon coup de rouge.

C'est ainsi que chaque automne il fallait battre le blé, l'orge, l'avoine, l'épautre, le seigle, enfin tout ce qu'on avait engrangé. C'était un travail malaisé qu'on ne connaît plus de nos jours, tant mieux.



R. Leduc

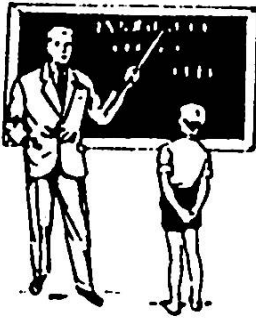
QUAND ON VIEILLIT

Un jour, je croise un type sur le trottoir qui m'aborde et me dit avec un plaisir évident : Hé ! salut Jules ! nom de bleu ! voilà un bon moment qu'on ne s'est revu ! J'étais gêné et n'arrivais pas à le reconnaître. Celui-ci qui me trouvait énormément changé me dit : c'est fou lorsqu'on devient vieux ce qu'on peut changer ! maintenant tu portes des lunettes, il me semble que tu es un peu sourd, tu n'as plus de cheveux sur la tête.

Un peu embarrassé je lui réponds : oui, bien sûr, mais je ne suis pas Jules, je suis Martial. Alors tout étonné, il me dit : ce n'est pas possible de changer à ce point t'as encore changé de nom !

CAN ON VIEYI

On dzô on tipië que mè crouaije chu le trotoi, m'âpèle è to contin i mè di : Chalu Jule, non dè blu chin fi na vouèrbè què nò chô chin pâ tôrno vère. Yè lère on moué jéno, è l'âre vâvè pà a le recouëniaïrè. Cheïntè mè trovavè brâmin Asandza, i mè di, lè fou chin'on poëu tsandzè in vegnin vioeu. Vouôre tâ dè bêrëskië, chinble que ti on moué chô, è tâ pâ ou paï chu la tite, on moué intrepraï ni de yaï, côvouin, m; yë i chaï pâ Jule, i chaï Marchiale. Adon, tô chepraï, i mè di, lè pâ pouëchible chin dè tsandzè à ché pouin, tâ oncouô tsandza dè nom ! ...



**A l'ékoula dou patê
A l'école du patois**

No vinyin dè rêch ièdre la thintjima lethon gayâ
bin fête. Dépatchidè-vo, de la demandâ à chi ke
fon tan bin chi travo!

Nous venons de recevoir de son auteur la cinquième leçon de patois fort intéressante et illustrée. Vous qui désirez que vivent nos patois empressez-vous de la commander auprès de son auteur :

M. J.M. MOINE, Point du jour à 2300 La Chaux-de-Fonds

Une fois que vous avez ce travail en main, il ne vous reste plus qu'à traduire le texte dans votre patois, et commencer votre travail de Professeur en langue ancienne !

Bon succès à vous chers amis et toute notre reconnaissance à Monsieur MOINE.



Note pour les mélomanes: Les chants exécutés par *chanson des Hameaux à l'abbatiale* sont l'oeuvre du compositeur M. Michel Hostettler et peuvent être obtenus auprès de Mme Marie-Louise GOUMAZ 1604 PUIDOUX, en versant la somme (symbolique) de fr. 1.-- plus le port !

AVIS A NOS FIDELES CORRESPONDANTS : Les textes à faire paraître dans le prochain "Ami du Patois" doivent nous parvenir au plus tard pour le **10 mai 1994** . Merci de votre compréhension.

La Rédaction